

Energie et Territoires

Chalon-sur-Saône

Un Plan municipal pour maîtriser les gaz à effet de serre.

ASPECTS GENERAUX

Chalon-sur-Saône doit son origine extrêmement ancienne et son rôle de carrefour et de lieu d'échanges à sa situation privilégiée sur les bords de la Saône. La ville compte aujourd'hui une population de 52 000 habitants.

Ville d'art et d'histoire, elle reflète toute la quintessence de la Bourgogne, célèbre pour son art de vivre et ses traditions séculaires.

C'est aussi le second pôle économique de la région avec des compétences développées dans la plasturgie, la mécanique et la métallurgie.

Elle s'engage aujourd'hui dans un ambitieux projet culturel, économique et universitaire autour des industries de l'image et du son. Il faut noter que Chalon est la patrie de Nicéphore Niepce, l'inventeur de la photographie.



CONTEXTE

Une action efficace de lutte contre l'effet de serre ne peut se faire sans une **forte implication des collectivités locales**. Les élus deviennent progressivement sensibles aux enjeux du changement climatique, notamment parce qu'ils estiment qu'ils seront en première ligne pour en gérer les conséquences.

Leur responsabilisation face à ce défi implique non seulement de pouvoir anticiper ces possibles crises, mais également de participer, en amont, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cela passe par des politiques audacieuses en matière d'aménagement et de déplacements, de consommation d'énergie dans les équipements publics, de gestion des déchets, etc.

Le Plan Climat du gouvernement français sorti en juillet 2004 encourage les initiatives locales et invite les collectivités locales à mettre en place des *Plans Climat territoriaux*.

La Ville de Chalon-sur-Saône a fait partie du comité de préparation du Plan Climat (groupe de collectivités locales) ainsi que d'un groupe de réflexion sur le thème de *la quantification territoriale des émissions de gaz à effet de serre*, piloté par la MIES, Mission interministérielle sur l'effet de serre et Energie-Cités.



Elle fait donc figure de pionnière en la matière. En effet, depuis plus de dix ans, elle mène des actions d'efficacité énergétique dans son patrimoine. Elle a également été choisie pour être ville pilote d'un programme financé par la Commission Européenne pour relever le défi « de faire chuter durablement et rapidement les émissions de gaz à effet de serre ». Le défi est d'autant plus grand que Chalon-sur-Saône a déjà beaucoup œuvré dans le passé pour réduire ses consommations d'énergie.

EXPERIENCE

Chalon-sur-Saône s'est engagée depuis plus de dix ans en faveur de l'environnement, notamment dans la maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme le montre les quelques actions phares ci-dessous.

Historique de l'engagement de la Ville

- 1991
 - Création de la Cellule Energie au sein du Service Architecture de la mairie (travaux d'entretien et de rénovation – mise en place de groupes de travail pour agir dans tous les services concernés par les économies d'énergie),
 - Création de la Maison de l'Environnement, structure de conseil et d'animation auprès des entreprises, des collectivités, des publics scolaires et du grand public,
- 1993
 - Adoption du Plan Municipal de l'environnement,
 - Elaboration de la politique cyclable,
- 1994
 - Ratification de la Charte de l'Environnement,
 - Création d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air,
 - Adhésion au Club des Villes Cyclables,
- 1997
 - Première acquisition de véhicules GPL,
- 1999
 - Expérimentation d'une démarche de management environnemental avec trois services techniques municipaux (6 services impliqués en 2004),
- 2000
 - Installation d'une turbine de cogénération au gaz pour alimenter le réseau de chaleur urbain,
- 2002
 - Engagement dans le programme européen Privilèges,
- 2003
 - Adhésion à Energie-Cités,
 - Elaboration du plan municipal de maîtrise de l'effet de serre.

Programme Privilèges : un défi pour l'avenir

L'ensemble du territoire chalonnais participe depuis novembre 2002 au programme Privilèges - *Projet d'Initiative des villes pour la réduction des gaz à effet de serre*. Ce programme s'inscrit parmi les projets de démonstration *LIFE Environnement* proposés par la Commission Européenne dans le cadre des actions de lutte contre le changement climatique. Coordonné par le WWF-France, en partenariat avec la Ville de Chalon-sur-Saône, la Maison de l'Environnement et la délégation régionale de l'ADEME, ce programme vise à mobiliser tous les acteurs locaux du territoire (municipalité, services administratifs, établissements publics, entreprises, ménages, etc.) autour d'un objectif ambitieux. Il s'agit de démontrer qu'il est possible, sur un territoire, de parvenir à diminuer les émissions de gaz à effet de serre plus rapidement et plus vigoureusement que ne le stipulent les engagements de la France et de l'Europe vis à vis du protocole de Kyoto. Autrement dit, 3 ans au lieu de 10 ans pour réduire de 5,2% le niveau des émissions de GES du territoire chalonnais : le défi est de taille. Pour ce faire, les actions de ce programme sont dirigées vers trois cibles principales :

1. Les entreprises du bassin chalonnais : réalisation de pré-diagnostic énergétique et de bilans par zones industrielles, élaboration et diffusion d'un guide de management environnemental des sièges administratifs, organisation de rencontres thématiques...
2. Les collectivités locales : création d'une plate-forme locale de concertation, création et mise en ligne sur Internet d'un recueil d'initiatives innovantes des collectivités locales en matière de lutte contre les changements climatiques, tenue le 13 novembre 2003 du congrès d'échanges d'expériences « Ma ville face au changement climatique » sur le territoire chalonnais, qui a réuni 130 collectivités locales et structures associées...
3. Les citoyens : création d'un site Internet spécifique (www.programme-privileges.org), élaboration et diffusion dans les établissements scolaires du bassin chalonnais d'une mallette pédagogique dédiée intitulée « 1 degré de plus », réalisation d'expositions ouvertes au public sur les thèmes des énergies renouvelables et du changement climatique...

C'est dans cette dynamique que la Ville de Chalon-sur-Saône a décidé de relever le défi sur le patrimoine qu'elle gère en élaborant son plan municipal de maîtrise de l'effet de serre, mettant ainsi en place un véritable outil de travail transversal.

Plan municipal de maîtrise de l'effet de serre

Ce Plan décline les actions passées et futures de la ville en matière d'efficacité énergétique et quantifie les effets induits en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il mobilise 7 services municipaux : *Environnement Propreté*, la *Cellule Energie du Service Architecture*, *Electricité Urbaine*, *Urbanisme*, *Garage*, *Ateliers* et *Voirie*.

En 2002, année de référence choisie, les émissions de CO₂ associées au patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, véhicules, chauffage urbain) s'élevaient à 54 200 tonnes.

Le Plan couvre les quatre fonctions « énergie » d'une ville (ou familles d'action) :

- Aménageuse : quartier d'habitat HQE, réseau cyclable, plan local d'urbanisme...,
- Productrice et distributrice : co-génération au gaz, bois-énergie...,
- Consommatrice : bâtiments municipaux, éclairage urbain, signalisation tricolore, flotte municipale...,
- Incitatrice : manifestations événementielles de promotion des modes de déplacements doux, soutien financier aux installations thermiques solaires, sensibilisation de la population aux économies d'énergie...

La ville a missionné un bureau d'études, financé à 80 % par l'ADEME, afin de réaliser un tableau de bord « effet de serre ».

En présence de Gilles MANIERE, Adjoint chargé de l'Environnement en charge du dossier, plusieurs réunions ont eu lieu entre les services municipaux impliqués et le bureau d'études afin de mettre au point la méthodologie utilisée et de répondre aux exigences pragmatiques du cahier des charges de la Ville.

Ce tableau de bord a été construit à partir des données collectées dans chaque service autour de 5 grands postes consommateurs d'énergie :

- l'éclairage public,
- les bâtiments communaux,
- les véhicules municipaux,
- le réseau de chaleur urbain et les réseaux d'eau (services publics délégués).

Il a été demandé au bureau d'études d'élaborer un outil sur support informatique qui soit à la fois simple d'utilisation (tableur Excel), adapté aux données disponibles dans les services, évolutif et qui puisse servir d'outil de communication, notamment pour les élus. Ainsi, le tableau de bord est un outil conçu sur mesure, à la fois utile au suivi réel des actions engagées (émissions de CO₂ par poste de consommation, famille d'action et année), mais qui peut également servir d'outil de simulation.

Une organisation basée sur la transversalité

Gilles MANIERE, qui pilote conjointement le programme Privilèges et le Plan municipal de maîtrise de l'effet de serre, est particulièrement impliqué et présent depuis le lancement de la démarche.

Le Plan municipal est coordonné par le *Service Environnement Propreté*, qui assure :

- l'animation de la Commission municipale, qui regroupe les sept services impliqués dans cette dynamique,
- le pilotage de l'étude de quantification des émissions de gaz à effet de serre associées au Plan municipal,
- la mise à jour périodique du Plan et du tableau de bord de quantification, en étroite relation avec les autres services.

Dans l'organigramme de la Ville, tous les services municipaux impliqués dans la démarche sont rattachés à la Direction Générale des Services Techniques.

Au démarrage du programme Privilèges, un *Comité de pilotage Privilèges* regroupant l'ensemble des partenaires du projet, a été constitué. Il s'est réuni une fois par trimestre au début du projet, puis tous les semestres afin de répondre efficacement aux besoins. En amont de ces réunions, la Commission municipale se réunit pour valider les différentes étapes du Plan municipal de maîtrise de l'effet de serre.

Deux exemples concrets d'actions réalisées

Quartier HQE « Saint Jean des Jardins »

L'opération de Saint Jean des Jardins est un aménagement réalisé avec une approche de développement durable, à proximité du centre ville. Elle comprend la construction selon une démarche de haute qualité environnementale de 180 logements, d'un centre de santé et d'un site de jardins familiaux, sur une surface de 5 hectares.

La gestion des énergies est l'une des 6 thématiques prise en compte dans le cahier des charges. A titre d'exemple, le quartier sera raccordé au réseau de chaleur urbain, dont l'extension introduit le bois énergie en remplacement de fioul et de charbon. La chaudière bois, d'une puissance de 4 MW, couvrira les besoins de 1 000 équivalents-logements et permettra d'économiser 94 % de gaz à effet de serre par rapport à une référence chauffage individuel au gaz sur l'ensemble du quartier. Sur l'ensemble du réseau de chaleur urbain, cette opération permet de réduire d'environ 10 % les émissions de gaz à effet de serre liées à la production de chaleur, ce qui constitue un point marquant dans la réussite des objectifs du programme Privilèges.

La prime solaire municipale

Depuis février 2004, et ce jusqu'à l'achèvement du programme Privilèges, la municipalité apporte une aide financière de 100 euros par m² de capteur pour tout équipement solaire thermique individuel ou collectif installé dans l'habitat chalonnais (chauffe-eau et système combiné eau chaude / chauffage). Cette prime est destinée aux particuliers, aux maîtres d'ouvrage privés, publics et para-publics. Afin de promouvoir l'énergie solaire thermique, la Ville a organisé, avec le soutien technique de l'ADEME Bourgogne, une réunion d'information qui a rassemblé les professionnels locaux du bâtiment et de la construction, les installateurs et les fabricants de matériels solaires, ainsi que les collectivités locales de l'agglomération.

Actions de communication

A destination des agents municipaux

La Cellule Energie du service Architecture utilise différents supports de communication pour diffuser dans les services des messages pragmatiques sur le thème de l'efficacité énergétique :

- le journal interne, distribué auprès des 1 500 employés communaux,
- le réseau informatique Intranet, pour inviter par exemple chaque utilisateur à éteindre son ordinateur en quittant le bureau le soir.

En juin 2004, à l'occasion de la semaine du développement durable, une opération pilote de maîtrise de la demande d'électricité (MDE) a été conduite par la Cellule Energie sur l'Hôtel de Ville, avec le soutien de l'ADEME Bourgogne et d'EDF. La semaine précédente, la consommation électrique hebdomadaire du bâtiment a été mesurée à l'aide de compteurs spécifiques. Pendant la semaine du développement durable, une campagne de sensibilisation aux économies d'électricité a été menée auprès des 250 employés de la Mairie, par le biais d'affichettes de sensibilisation déposées sur leur bureau chaque matin. Ces notes les incitaient à mettre en mode veille les appareils informatiques et bureautiques lors de leur pause déjeuner ou réunions, à les éteindre complètement le soir avant de partir, à éteindre les cafetières en dehors de leur utilisation et les lampes quand l'éclairage naturel est suffisant, etc. Une campagne de mesure des consommations électriques a été reconduite la semaine suivante. Une première analyse des résultats montre une économie d'électricité de l'ordre de 7 %.



© Ville de Chalon Sur Saône

A destination du grand public

La population chalonnaise est sensibilisée aux modes de déplacements doux avec l'organisation de deux manifestations événementielles : la « Journée du vélo » en juin et « En ville sans ma voiture » en septembre.

Dans le journal municipal mensuel diffusé à 29 000 exemplaires auprès des citoyens, une rubrique est consacrée aux économies d'énergie concrètes et simples à mettre en oeuvre. Elle est également mise en ligne sur le site Internet de la Ville, tout comme le Plan municipal de maîtrise de l'effet de serre, téléchargeable dans la rubrique Environnement/Privilèges.

EVALUATION ET PERSPECTIVES

La participation au Programme Privilèges a permis aux services de la ville de Chalon-sur-Saône de mettre en valeur leurs actions de multiples façons : auprès des employés communaux, auprès des habitants et aussi auprès d'autres villes françaises. A mi-parcours le bilan est positif.

En novembre 2003, soit un an après le début du programme, Chalon-sur-Saône a reçu le Prix Territoria catégorie « environnement », qui récompense les initiatives les plus innovantes. En 2004, le Plan municipal de maîtrise de l'effet de serre est lauréat des Rubans du développement durable.

La réflexion sur l'enrichissement du Plan municipal de maîtrise de l'effet de serre se poursuit et repose sur deux axes indispensables et indissociables : d'une part, la recherche de nouvelles améliorations d'ordre technique sur le patrimoine communal, et d'autre part, la sensibilisation des personnes aux comportements économes en énergies (agents municipaux et citoyens).

POUR ALLER PLUS LOIN

Ville de Chalon-sur-Saône

Florence FLAMAND

Service Environnement Propreté

18, rue Paul Sabatier

71100 Chalon-sur-Saône

Tél : +33 (0)3 85 41 55 45

Fax : +33 (0)3 85 43 02 98

E-mail : dficher@chalonsursaone.fr

Site Internet : <http://www.chalonsursaone.fr>

<http://www.programme-privileges.org>

Cette fiche de cas a été réalisée par Energie-Cités avec le soutien financier de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et avec le soutien technique de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Crédits photos : Ville de Chalon-sur-Saône

